Toepassing van artikel 48 van het reglement van inwendige rde van de gemeenteraad. Mondelinge vraag van de heer A. HUSNAIN, gemeenteraadslid, betreffende de verwijdering van de zitbanken en de inrichting van het Robert Pecqueur-plein

A. HUSNAIN donne lecture du texte suivant :

A. HUSNAIN leest volgende tekst voor:

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est au sujet des assises installées depuis plusieurs années au Square Robert Pecqueur. Cette intervention part d'une réalité de terrain. Des riverains et des commerçants m'interpellent régulièrement au sujet de cet espace public. Ils me font part de leurs préoccupations face à l'occupation prolongée de ces assises, notamment dans des contextes de consommation d'alcool et de stupéfiants. Le résultat, c'est que des habitants et des familles ne se sentent plus à l'aise dans un espace qui devrait pourtant être accessible à tous et profiter en priorité à la population du quartier.

En tant que conseiller communal, mon rôle est d'écouter ces citoyens, de relayer leurs préoccupations et de demander au Collège de prendre ses responsabilités. C'est précisément dans cet esprit que j'ai déposé une motion demandant le retrait de ce dispositif d'assises, puisqu'elles ne remplissent plus leur objectif initial. Or, j'ai reçu un e-mail m'informant que le Collège avait décidé de transformer ma proposition de motion en question orale. Je souhaite citer les termes exacts de ce mail, je cite : *« En effet, l'essence même de votre proposition de motion est de faire prendre une décision par le Conseil directement sur un sujet technique, sans même en demander l'avis des services d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ce qui revient à forcer la main sans analyser les possibilités et conséquences. »*

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, je voudrais revenir sur cette justification car elle soulève une question fondamentale : la demande d'avis aux services d'urbanisme et d'aménagement du territoire doit-elle primer sur les préoccupations de sécurité et le sentiment d'insécurité exprimés par les habitants d'Anderlecht ? Je tiens à être clair, je ne remets pas en cause la compétence des services communaux ni la nécessité d'évaluer les conséquences techniques d'une décision. Bien entendu, les aspects urbanistiques doivent être pris en considération, mais je refuse que cet argument devienne une manière de minimiser les préoccupations des habitants ou de repousser la recherche d'une solution.

Nous sommes des élus communaux. Notre responsabilité ne se limite pas à respecter des procédures administratives. Elle consiste également à écouter le terrain, à identifier les problèmes et à demander des réponses concrètes. Lorsque des citoyens nous disent qu'ils ne se sentent plus à l'aise dans un espace public, nous ne pouvons pas simplement répondre qu'il faut d'abord consulter un service administratif. Nous devons

prendre leurs préoccupations au sérieux et examiner les solutions possibles. Je pose donc la question : qui fixe la priorité de l'action communale ? Les réalités vécues quotidiennement par les habitants ou les procédures administratives ? Les deux sont nécessaires évidemment, mais les procédures doivent servir l'intérêt général et non devenir un obstacle à l'action politique.

Par ailleurs, je tiens à souligner que les assises du square ne viennent pas d'être installées ; elles sont présentes depuis bien longtemps. Nous avons donc eu le temps d'observer leur utilisation et de nous interroger sur leur utilité réelle pour les habitants. Ma demande n'est pas de prendre une décision à la légère. Ma demande est que le Collège accepte de regarder la situation telle qu'elle est rapportée par les riverains et qu'il étudie sérieusement le retrait de ces installations. Si ces assises ne profitent pas aux habitants et si, dans leur état actuel, elles contribuent aux difficultés rencontrées sur place, pourquoi ne pas envisager leur retrait et réfléchir à une autre manière d'améliorer cet espace ? Ce square doit rester un lieu de vie pour les habitants du quartier et ne doit pas devenir un espace dont certaines familles et certains citoyens finissent par se détourner.

Je terminerai par un point essentiel : je regrette que ma motion ait été transformée en question orale, car je souhaitais que le Conseil communal puisse se prononcer clairement sur cette situation et sur la nécessité d'agir. Je prends acte de cette décision, mais je reste renonce ni au fond de ma proposition, ni en mon devoir de mettre défendre les préoccupations des habitants. Je vous remercie.

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen VANDYCK leest het volgend antwoord voor:

L'installation artistique intitulée « Peanuts », présente sur le square Robert Pecqueur depuis 2019, nécessite effectivement certains travaux d'entretien, notamment de peinture. Le service « Propreté » a été sollicité pour effectuer ces travaux. Toutefois, l'entretien d'une œuvre artistique relève des artistes concernés, les services communaux ne disposant pas du personnel spécialisé pour ce type d'intervention.

Entre-temps, je souhaite vous informer que la « Régie des Quartiers » est intervenue afin de retirer les parties endommagées qui ne pouvaient plus être réparées et qui présentaient un risque de blessure pour les usagers. J'imagine que dans les prochaines semaines, une demande sera introduite pour un retrait total de cette œuvre. Concernant spécifiquement votre demande de retrait, elle a été transmise, examinée et sera discutée par le Collège.

A. HUSNAIN :

Si je comprends bien, vous allez envoyer des personnes pour voir la situation réelle et peut-être assistera-t-on ensuite au retrait de ces assises ? Ce qui est primordial, est la sécurité des habitants car une œuvre d'art n'est pas prioritaire par rapport à leur sécurité, les habitants priment.

Monsieur l'Echevin VANDYCK,

Au sein du Collège, plusieurs personnes ont des attributions différentes mais complémentaires, comme la sécurité, la culture ou la propreté. Ce sujet sera abordé par les services et les membres compétents du Collège pour apporter une réponse construite. Chacun pourra alors confronter son point de vue et une décision sera prise au bénéfice des habitants. Je confirme que ce sera discuté et non mis dans un tiroir jusqu'à la prochaine législature.